

Communication

Case postale, CH-8022 Zurich
Téléphone +41 58 631 00 00
communications@snb.ch

Berne et Zurich, le 4 décembre 2015

Le Conseil fédéral nomme Christian Vitta membre du Conseil de banque de la Banque nationale suisse

Les mandats du président, du vice-président et de quatre membres sont renouvelés

La Banque nationale suisse (BNS) annonce que le Conseil fédéral a nommé, lors de sa séance du 4 décembre 2015, Christian Vitta, nouveau membre du Conseil de banque de la BNS. Conseiller d'Etat et chef du département des finances et de l'économie du canton du Tessin, Monsieur Vitta entrera en fonction le 1^{er} mai 2016, soit pour la nouvelle période administrative 2016-2020 du Conseil de banque.

Christian Vitta succèdera à Alfredo Gysi, qui démissionne avec effet à fin avril 2016. La Banque nationale remercie d'ores et déjà Monsieur Gysi de son engagement au sein du Conseil de banque et lui adresse ses meilleurs vœux pour l'avenir.

Le Conseil fédéral a par ailleurs confirmé Jean Studer (Neuchâtel) dans sa fonction de président du Conseil de banque pour la période qui s'achèvera le 30 avril 2019. La durée totale des mandats au sein du Conseil de banque ne peut excéder douze ans. Jean Studer terminera ainsi sa douzième année de fonction en avril 2019, c'est-à-dire avant la fin de la période administrative.

Le Conseil fédéral a également confirmé Olivier Steimer comme vice président du Conseil de banque pour la période administrative 2016-2020, sous réserve de la réélection de celui-ci au Conseil de banque par l'assemblée générale de la BNS.

Ont également été confirmés dans leur fonction au sein du Conseil de banque pour la période administrative 2016-2020:

- Ernst Stocker, président du conseil d'Etat, chef de la Direction des finances du canton de Zurich

Communiqué de presse

- Christoph Lengwiler, professeur et directeur de l'Institut de services financiers de Zoug (Institut für Finanzdienstleistungen Zug; IFZ) de la Haute école de Lucerne
- Shelby du Pasquier, avocat et associé de Lenz & Staehelin, Genève
- Barbara Janom Steiner, conseillère d'Etat et cheffe du Département des finances et des communes du canton des Grisons

Le Conseil de banque surveille et contrôle la gestion des affaires de la BNS; il s'assure en particulier que la loi, les règlements et les directives sont respectés. En vertu de la loi sur la Banque nationale, il se compose de onze membres, dont six sont nommés par le Conseil fédéral et cinq sont élus par l'Assemblée générale de la BNS.